

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00693 Numéro SIREN : 440 985 364 Nom ou dénomination : A9 BAT
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2024 sous le numéro de dépôt 2489

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Régime simplifié d'imposition

Exercice ouvert le 01/01/2022 et clos le 31/12/2022

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal X

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

17230 SAINT-MARD

SIRET

4 4 0 9 8 5 3 6 4 0 0 0 2 3

Mét: boseronathalie@wanadoo.fr

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

Ancienne adresse électronique:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Maçonnerie générale tous corps d'Etat

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238 quinquies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale

d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom/Adresse

N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom/Adresse

N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

X

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Tél:

OGA/OMGA

Viseur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:

Date: 05/05/2023

Lieu: SAINT MARD

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Qualité et nom du signataire: Gérante

BOSERO Nathalie

Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF)

prestataire:

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2023

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
	e		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants: * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Montant des sommes versées:					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
NATHALIE BOSERO Gérant	382						
14 RUE DES MURS BLANCS 77450 ISLES LES VILLENOY							
CECILIA DOS SANTOS	382						
23 AVENUE DE LA CHASSE 77500 CHELLES							

K DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : A9 BAT		1 2					
Adresse de l'entreprise 11 RUE MONTAUBERT 77230 SAINT MARD		Durée de l'exercice précédent : 1 2					
Numéro SIRET : 4 4 0 9 3 5 3 6 4 0 0 0 2 3		Néant ☐					
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 2	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (I)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 000			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	27 309	9 650		
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK	40 958 31 309 9 650			
ACTIF CIRCULANT STOCKS CRÉANCES DIVERS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	468			
	En cours de production de biens	BN	BO	19 100			
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	1 952			
	Autres créances (3)	BZ	CA	3 093			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités	CF	CG	26 776				
Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	946				
TOTAL (III)		CJ	CK	52 334			
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif *	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	93 293 31 309 61 984		
Revenus : (1) Droit au bail :		2) Part à moins d'un an des immobilisations financières autres :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Classe de réserve de propriété : *		Inventaire :		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		A9 BAT		Neant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....7 640.....)	DA	7 640		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	764		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	8 454		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	438		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL	17 296	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	10 800		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	12 173		
	Dettes fiscales et sociales	DY	21 715		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	44 688		
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	61 984		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	44 688			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2032-SD 2023

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>A9 BAT</u>		Néant ☐				
		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue { biens *	FD		FE	FF	
		FG	186 056	FH	FI	186 056
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	186 056	FK	FL	186 056
	Production stockée *				FM	600
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	12 882
	Autres produits (I) (11)				FQ	7
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	199 544
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	
	Variation de stock (marchandises) *				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	48 587
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	(66)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	39 043
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	1 412
	Salaires et traitements *				FY	64 494
	Charges sociales (10)				FZ	41 597
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *		GA	3 682
			- dotations aux provisions		GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	8
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	198 758
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	787
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)				GR	349
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	349
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(349)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	438

(R)PNCV015 : voir tableau n° 2033) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A9 BAT		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	199 544	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	199 106	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	438	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HY IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier		HP HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HN	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	12 882
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (?) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N-1	
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise <u>A9 BAT</u>										Néant ☐ *	
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		DR		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3	KS	4 000	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	34 034	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	2 924	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	40 958	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV			
TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	40 958	OH		OJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		CO		D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	4 000	ML	4 000	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU		MM		MO	
		Matériel de transport				IV		MP	34 034	MR	34 034
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	2 924	MU	2 924
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		
	TOTAL III				IY		NG	40 958	NH	40 958	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7	
Autres participations				IO		OX		OY			
Autres titres immobilisés				II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F			
TOTAL IV				I3		NJ		NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		OK	40 958	OM	40 958

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A9 BATNéant ☒ •

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2023

Désignation de l'entreprise A9 BAT Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements	CY			EL		EM		EN	
Fonds commercial	RF			RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE			PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains	PI			PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 000	QA		QB		QC	4 000
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	21 308	QI	3 372	QJ		QK	24 681
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 318	QM	310	QN		QO	2 628
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	27 627	QV	3 682	QW		QX	31 309
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		UN	27 627	UP	3 682	UQ		UR	31 309

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	V9	N1	N2	N3	N4	N5		N6
Fonds commercial	RP	RU	RR	RS	RT	RU		RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N3	P6	P7	P8	P9		Q1
TOTAL I		RX	RY	RZ	SB	SC		SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		X1
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6		X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM				NO
TOTAL III								
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV
Total général moyen (NP + NQ + NR)				Total général moyen (NS + NT + NU)				
		NW		NY		Total général moyen (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		A9 BAT		Néant ☒	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	U	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : A9 BAT		Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	1 952	1 952			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 093	3 093		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	946	946			
	TOTAUX		VT	5 991	5 991	VU	VV
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	12 173	12 173			
Personnel et comptes rattachés		8C	25	25			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	14 463	14 463			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 122	6 122			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 105	1 105			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		22					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	33 888	33 888	VZ		
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise A9 BAT				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N clos le 2 3 1 1 2 2 0 2 2		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	438	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-I du C.G.I.)								WF		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option								RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WI		
	Amendes et pénalités								WJ		
	Amortissements excédentaires (art. 39-I du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								WE		
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)								WG		
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)								RB		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)								XX		
Charges financières (art. 39-I-3° et 212 bis) *								XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7			
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN		
									WO		
									XR		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 34-I-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3			
								TOTAL I	WR	438	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV		
									WH		
									WP		
									WW		
									XB		
									I6		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WZ			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		XA			
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								ZN			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZV		
	Majoration d'amortissement *								XD		
	Abolissement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (réprise d'entreprises en état de cessation d'activité)	K9	Entreprises nouvelles (art. 220C)	L2	Joues entreprises en état (art. 44 septies A)	L5		NF		
		Zone franche urbaine - II (art. 14 octies I)	OV	Zone de réhabilitation de la dévotion (art. 220C)	K3	Zone de réhabilitation de la dévotion (art. 220C)	PA				
Régime d'emploi à temps partiel (art. 44 quaterdecies)		PP	Zone franche d'activité NC (art. 14 quaterdecies)	IF	Zone franche d'activité NC (art. 14 quaterdecies)	XC					
Régime d'emploi à temps partiel (art. 44 quaterdecies)			Zone de développement économique (art. 44 quaterdecies)	PC	Zone de développement économique (art. 44 quaterdecies)	PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	donc déduction exceptionnelle (art. 19 A-1)	X9	donc déduction exceptionnelle (art. 19 A-1)	YH	donc déduction exceptionnelle (art. 19 A-1)	YC		XG			
	donc déduction exceptionnelle (art. 19 A-1)	YA	donc déduction exceptionnelle (art. 19 A-1)	YB	donc déduction exceptionnelle (art. 19 A-1)	ZI					
	donc déduction exceptionnelle (art. 19 A-1)	YD	donc déduction exceptionnelle (art. 19 A-1)	YI	donc déduction exceptionnelle (art. 19 A-1)	YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	438			XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				XL	438		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XO			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN							

Désignation de l'entreprise A9 BAT		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	29 231
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	438
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	28 793
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	28 793
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-2 :		YN	YO
		▼ ligne W1	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : A9 BAT										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	3 462	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	4 992		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	8 454		Report à nouveau	ZG	8 454				
								TOTAL II	ZH	8 454	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance						YT	1 760			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	8 899			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	28 384			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	39 043			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	1 406			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						YZ	6			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	1 412			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	20 313			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	16 194			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						OB	61 556			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro de centre agréé * XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 <i>octies</i>						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 10 % JM		Imputations JC						
	Groupe: résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 10 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : A9 BAT

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
1 - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
1		2	3	4	5	6	7
1 - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	20						
	21						
	22						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : A9 BAT		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒ *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	N - 2				
	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	Sur 10 ans ou sur une durée N - 4				
	différente (art. 39 quaterdecies N - 5				
	I ter et I quater du CGI) N - 6				
	(à préciser) au titre de : N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A9 BAT

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a et 219-0 bis du CGI) ②

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a et 219-0 du CGI) ②

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 %, imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1.	(2)	3	(4)	(5)	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,3% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A9 BAT		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: A9 BAT										Néant ☐																						
Exercice ouvert le: 01/01/2022 et clos le: 31/12/2022										Données en nombre de mois		1	2																			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																																
Effectif moyen du personnel * :										YP	2,00																					
Dont apprentis										YF																						
Dont handicapés										YG																						
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL																						
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																																
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																																
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	136 056																					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK																						
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL																						
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT																						
TOTAL 1										OX	136 056																					
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	7																					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE																						
Subventions d'exploitation reçues										OF																						
Variation positive des stocks										OD	666																					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI																						
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT																						
TOTAL 2										OM	673																					
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																																
Achats										ON	60 922																					
Variation négative des stocks										OQ																						
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	21 684																					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	5 024																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ																						
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	8																					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU																						
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9																						
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY																						
TOTAL 3										OJ	87 638																					
IV - Valeur ajoutée produite																																
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	99 091																					
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	99 091																					
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																																
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																																
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	X																					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	136 056																					
Effectifs au sens de la CVAE *										EY	2,00																					
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX																						
Période de référence										GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	2	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	2	
Date de cessation										HR			/			/																
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																																

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 44098536400023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A9 BAT

ADRESSE (voie) 11 RUE MONTAUBERT

CODE POSTAL 77230 VILLE SAINT MARD

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 764

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique DOS SANTOS Prénom(s) NATHALIE

Nom marital BOSERO % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 382

Naissance: Date 24/09/1971 N° Département 93 Commune VILLEMOMBLE Pays FRANCE

Adresse : N° 14 Voie RUE DES MURS BLANCS

Code Postal 77450 Commune ISLES LES VILLENOY Pays FRANCE

Titre (2) Mme Nom patronymique LEITAO Prénom(s) CECILIA

Nom marital DOS SANTOS % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 382

Naissance: Date 08/01/1972 N° Département 93 Commune LA COURNEUVE Pays FRANCE

Adresse : N° 23 Voie AVENUE DE LA CHASSE

Code Postal 77500 Commune CHELLES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

44098536400023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A9 BAT

ADRESSE (voie)

11 RUE MONTAUBERT

CODE POSTAL

77230

VILLE

SAINT MARD

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	4 000	4 000				
Autres immobilisations corporelles	36 958	27 309	9 650	15,57	13 332	13,95
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	40 958	31 309	9 650	15,57	13 332	13,95
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	468		468	0,76	402	0,42
En cours de production de biens	19 100		19 100	30,81	18 500	19,36
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					1 839	1,92
Clients et comptes rattachés	1 952		1 952	3,15	11 507	12,04
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 093		3 093	4,99	14 064	14,72
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	26 776		26 776	43,20	28 618	29,94
Charges constatées d'avance	946		946	1,53	7 310	7,65
TOTAL (II)	52 334		52 334	84,43	82 239	86,05
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	93 293	31 309	61 984	100,00	95 571	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 28/06/2023

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	7 640	7 640
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	12,33	7,99
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	764	764
Réserves statutaires ou contractuelles	1,23	0,80
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	8 454	3 462
	13,64	3,62
Résultat de l'exercice	438	4 992
	0,71	5,22
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	17 296	16 858
	27,90	17,64
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	10 800	51 715
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 173	12 739
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	25	
. Organismes sociaux	14 463	11 489
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 122	1 655
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 105	1 115
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	44 688	78 713
	72,10	82,36
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	61 984	95 571
	100,00	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 28/06/2023

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	186 056		186 056	100,00	169 264	100,00	16 792	9,92		
Chiffres d'Affaires Nets	186 056		186 056	100,00	169 264	100,00	16 792	9,92		
Production stockée			600	0,32	18 500	10,93	-17 900	-96,75		
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			12 882	6,92			12 882	N/S		
Autres produits			7	0,00	67	0,04	-60	-89,54		
Total des produits d'exploitation (I)			199 544	107,25	187 830	110,97	11 714	6,24		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements			48 587	26,11	37 497	22,15	11 090	29,58		
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-66	-0,03	-402	-0,23	336	83,58		
Autres achats et charges externes			39 043	20,98	40 413	23,88	-1 370	-3,38		
Impôts, taxes et versements assimilés			1 412	0,76	2 381	1,41	-969	-40,69		
Salaires et traitements			64 494	34,66	64 246	37,96	248	0,39		
Charges sociales			41 597	22,36	37 498	22,15	4 099	10,93		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 682	1,98	866	0,51	2 816	325,17		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			8	0,00	1	0,00	7	700,00		
Total des charges d'exploitation (II)			198 758	106,83	182 501	107,82	16 257	8,91		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			787	0,42	5 330	3,15	-4 543	-85,22		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)										
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			349	0,19	338	0,20	11	3,25		
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			349	0,19	338	0,20	11	3,25		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-349	-0,18	-338	-0,19	-11	-3,24		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			438	0,24	4 992	2,95	-4 554	-91,22		

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 28/06/2023

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	199 544	107,25	187 830	110,97	11 714	6,24
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	199 106	107,01	182 838	108,02	16 268	8,90
RÉSULTAT NET	438	0,24	4 992	2,95	-4 554	-91,22
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 28/06/2023

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	4 000	4 000				
Autres immobilisations corporelles	36 958	27 309	9 650	15,57	13 332	13,95
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	40 958	31 309	9 650	15,57	13 332	13,95
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	468		468	0,76	402	0,42
En cours de production de biens	19 100		19 100	30,81	18 500	19,36
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					1 839	1,92
Clients et comptes rattachés	1 952		1 952	3,15	11 507	12,04
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 093		3 093	4,99	14 064	14,72
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	26 776		26 776	43,20	28 618	29,94
Charges constatées d'avance	946		946	1,53	7 310	7,65
TOTAL (II)	52 334		52 334	84,43	82 239	86,05
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	93 293	31 309	61 984	100,00	95 571	100,00

A9 BAT
SARL AU CAPITAL DE 7 640 €
11 rue Montaubert – 77230 SAINT MARD
RCS B 440 985 364

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 25 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt deux
et le 25 juin à 21 heures

Les associées de la société A9 BAT
SARL au capital de 7 640 €
divisé en 764 parts sociales de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale sur
convocation régulière de la Gérance.

L'Assemblée est présidée par Madame BOSERO Nathalie, gérante, propriétaire de 382 parts.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associées présentes en entrant en séances.

Sont présentes :

- Madame DOS SANTOS Epouse BOSERO Nathalie titulaire de 382 parts sociales en pleine propriété,
- Madame LEITAO Epouse DOS SANTOS Cécilia titulaire de 382 parts sociales en pleine propriété,

Seules associées de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie BOSERO, gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérante,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérante,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Décision à prendre en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NB

CD

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérante,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérante.

Puis, La Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, La Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérante quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 437,84 euros, décide de l'affecter au compte « report à nouveau » de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur (créditeur) au 31/12/2021	8 453,85€
Bénéfice au 31/12/2022	437,84€
Solde affecté au compte « report à nouveau créateur » au 31/12/2022	8 891,69 €

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 8 891,69 euros.

NB

CD

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	AVOIR FISCAL
31/12/2021	-	-
31/12/2020	-	-
31/12/2019	-	-
31/12/2018	-	-
31/12/2017	-	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

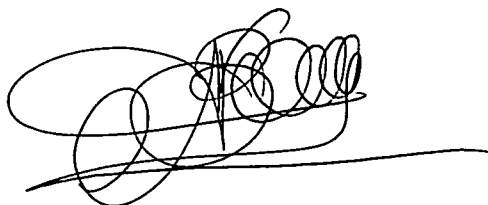
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, La Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et La Présidente de séance.



A9 BAT
SARL AU CAPITAL DE 7 640 €
11 rue Montaubert – 77230 SAINT-MARD
RCS B 440 985 364

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 20 JUIN 2023

Mesdames , Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

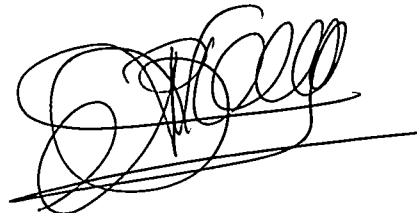
Nous vous indiquons que s'est poursuivie durant l'exercice la convention ci-après conclue le 21 mai 2003 à Saint-Mard :

Bail commercial entre la Société et SCI DOS SANTOS, dont l'associés, Madame BOSERO Nathalie, est également associée de la société A9 BAT.

Montant du loyer annuel : 4 800 € hors taxes pour 2022.

Fait à Saint Mard
Le 20 juin 2023

La Gérance



A9 BAT
SARL AU CAPITAL DE 7 640 €
11 rue Montaubert – 77230 SAINT-MARD
RCS B 440 985 364

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2023

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition, dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'activité de la société a été en hausse. Le chiffre d'affaire a augmenté de + 9.92 % et le résultat s'est soldé par un bénéfice de 437,84 euros.

- Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2022, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun évènement important n'est à signaler.

Le chiffre d'affaires a été réalisé en majorité pour des prestations sans fournitures de matières et nous avons ~~pas~~ fait appel à de la sous-traitance pour cet exercice à hauteur de 1 760 euros.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous indiquons ci-dessous la liste des personnes détenant plus du cinquième, dixième, vingtième, tiers, moitié ou deux tiers du capital social :

Madame DOS SANTOS Epouse BOSERO Nathalie	50 % du capital social
Madame LEITAO Epouse DOS SANTOS Cécilia	50 % du capital social

NB

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la société ne détient aucune filiale ni participation.

RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 186 055,76 euros contre 169 263,75 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 9,92 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 64 494,08 euros contre 64 246,45 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 0,39 %.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 41 596,99 euros contre 37 497,97 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 10,93 %.

L'effectif salarié moyen reste à 2.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 198 757,54 euros contre 182 500,51 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 8,91 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 786,64 euros de bénéfice contre 5 329,94 euros de bénéfice pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 348,80 euros pour 2022, il s'établit à 437,84 euros contre 4 992,00 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice de 437,84 euros contre un bénéfice de 4 992,00 euros l'exercice précédent.

NB

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 437,84 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Report à nouveau antérieur	8 453,85 euros
Bénéfice	437,84 euros
Solde (affecté au compte « report à nouveau »)	8 891,69 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 17 295,70 €.

Nous vous proposons de bien vouloir statuer sur cette question lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui se tiendra le 25 juin 2023 à 21h00.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis Du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges fiscalement non déductibles qui s'élèvent à un montant global de 0 euros.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 233-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Saint-Mard
Le 20 juin 2023

La Gérance

